



UNECE
UN / CEFAC

Guide explicatif

Mouvements transfrontières de déchets

Introduction

La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, entrée en vigueur en 1992, impose à ses 187 Parties (au 31 décembre 2019) l'obligation de veiller, entre autres, à ce que les mouvements qui concernent au moins deux États soient réduits à un minimum compatible avec une gestion efficace et écologiquement rationnelle desdits déchets et qu'ils s'effectuent de manière à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets nocifs qui pourraient en résulter. Elle exige également que seules les personnes autorisées ou habilitées à transporter ou à éliminer des déchets procèdent à ces opérations, et que ces déchets soient emballés, étiquetés et transportés conformément aux règles et normes internationales généralement acceptées et reconnues.

Plus de 2 milliards de tonnes métriques de déchets dangereux et autres produits en 2017

Différents acteurs participent à l'échange d'informations, notamment les exportateurs, les importateurs, les exploitants d'installations de traitement des déchets, les transporteurs, les producteurs de déchets, les services douaniers et les autorités compétentes des pays d'exportation, d'importation et de transit. Les acteurs concernés sont tenus d'échanger des informations à différents stades du processus de transfert des déchets et pour chaque mouvement. Ainsi, chaque opération de transport doit être annoncée (message d'annonce de mouvement) et chaque opération de réception doit être confirmée (message de confirmation de la réception des déchets), de même que chaque opération de traitement (message de confirmation de valorisation ou d'élimination des déchets). En outre, la procédure d'autorisation requiert plusieurs étapes d'échange d'informations (communication d'informations sur le mouvement prévu, décision de l'autorité compétente et autres messages).

Applications

Au moins 13 millions de tonnes de déchets dangereux se déplacent de pays en pays chaque année (en 2017)

Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a élaboré une série de messages électroniques (eBasel) qui couvre l'ensemble des processus potentiels afin de faciliter et de dématérialiser tous les échanges relatifs aux mouvements transfrontières de déchets réalisés dans le cadre de la Convention de Bâle. Ces messages, disponibles gratuitement sur le site Web du CEFACT ONU et basés sur la bibliothèque des composants communs du Centre, facilitent l'harmonisation avec d'autres

processus tels que l'échange d'informations relatives à la chaîne d'approvisionnement, les messages relatifs au transport et d'autres déclarations réglementaires. Ils sont accessibles à tous et accompagnés d'un document portant spécification des exigences opérationnelles qui détaille l'enchaînement des échanges électroniques proposés et les processus qui les sous-tendent.

Avantages

L'utilisation de messages électroniques contribue à garantir l'accessibilité et la cohérence de l'information tout au long du processus. Elle permet aux acteurs du secteur privé et aux organismes de réglementation d'intégrer ces informations dans leurs propres systèmes informatiques. Pour le secteur privé, cette méthode simplifie les processus de la chaîne d'approvisionnement et de transport, ainsi que les échanges de documentation ou d'information correspondants, tandis que pour les organismes de réglementation, elle facilite l'analyse des risques. Ces échanges électroniques permettent de raccourcir les délais tout en économisant des ressources telles que le papier.

La Convention de Bâle réglemente, par exemple:

- Déchets biomédicaux et de santé
- Huiles usées
- Batteries au plomb usagées
- Déchets de polluants organiques persistants (produits chimiques, pesticides)
- Biphényles polychlorés (PCB)
- Et des milliers de déchets chimiques générés par les industries et autres consommateurs

Renseignements additionnels

Norme du CEFAC-ONU relative aux transactions électroniques pour les mouvements transfrontières de déchets dans le cadre de la Convention de Bâle:

https://www.unece.org/uncefact/mainstandards.html#ui-accordion-jfmulticontent_c68838-panel-0

La Convention de Bâle:

<http://www.basel.int/TheConvention/Overview/TextoftheConvention/tabid/1275/Default.aspx>

<http://www.basel.int/Implementation/Controllingtransboundarymovements/Overview/tabid/4325/Default.aspx>

Qu'est-ce le CEFACT-ONU ?

Le CEFACT-ONU appuie les activités destinées à renforcer la capacité des entreprises, des organisations commerciales et des administrations des pays développés, des pays en développement et des pays en transition **d'échanger efficacement des produits et les services correspondants**. Il s'agit essentiellement de faciliter les transactions nationales et internationales grâce à **la simplification et à l'harmonisation des processus, des procédures et des flux d'informations**, et de contribuer ainsi à la croissance du commerce mondial.

Le CEFACT-ONU a un mandat global. Participation est ouvert à tous. Il y a mille experts venant de tous les régions du monde.

Dans le cadre du Conseil économique et social de l'ONU, la CEE coordonne les **recommandations relatives à la facilitation du commerce et les normes applicables aux transactions électroniques**, concernant les processus administratifs des secteurs public et privé pouvant favoriser l'expansion du commerce international et des services associés. À cette fin, le CEFACT-ONU a été créé en tant qu'organe intergouvernemental subsidiaire de la CEE et a reçu pour mandat d'élaborer un programme de travail de portée mondiale pour améliorer la coordination et la coopération mondiales dans ces domaines.

Pour plus d'information :
<http://www.unece.org/cefact>
Voir également : <http://tfig.unece.org/>

Secretariat du CEE-ONU:
+41 22 917 1298
Lance Thompson, Secrétaire UN/CEFACT
lance.thompson@un.org

Participation dans le développement des standards et des recommandations au sein du CEFACT-ONU est gratuit.

Si vous voudriez se joindre à nous, il suffit de vous enregistrer au :
<https://uncefact.unece.org/display/uncefactpublic/UNCEFACT+Expert+Registration>

Tous les standards et recommandations sont ensuite disponible gratuitement au :
<http://www.unece.org/cefact>